

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation : 23/03/2022

Membres en exercice : 7 L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 6

Votants : 7

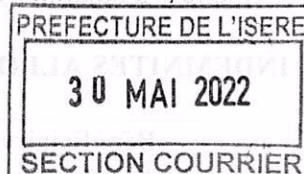
Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ

Représentés : Bernard GLUSZYK

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON



DE_2022_010 - Objet : Fixation des indemnités du 1er adjoint

Vu l'article L 2123-20 et suivants du CGCT, vu l'arrêté municipal du 5 avril 2022 portant délégation de fonctions au 1er adjoint,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1er adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

1er adjoint Guy BACCOLI : 9,5 %

Annexe à la délibération : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint-Arey, le 5 avril 2022

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT AREY' around the top edge and '38350 Isère' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Commune de SAINT-AREY

Population : 89 habitants

Montant maximum de l'enveloppe globale mensuelle (maximum autorisée) :

maire + 2 adjoints : $25,5\% + 2 \times 9,9\% = 45,3\%$ de l'indice terminal de la fonction publique

INDEMNITES ALLOUEES

Bénéficiaire	Titre	Pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique
Mme Anne STUTZ	Maire	20,0%
M. Guy BACCOLI	1 ^{er} adjoint	9,5 %
Mme Caroline CASTILLON	2 ^{ième} adjoint	0,0%